

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 mai 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

| | |
|--------------------|---------|
| Benoit Roy | siège 1 |
| Christine Riendeau | siège 2 |
| Vincent Tremblay | siège 4 |
| Robert Fontaine | siège 5 |
| Marc Fontaine | siège 6 |

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2016-05-77

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2016;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
- 6. CDSM;**
- 7. Ligne interconnexion Québec – New Hampshire;**
- 8. Règlement 397-2016 concernant le traitement des élus municipaux;**
- 9. Règlement 398-2016 d'emprunt décrétant une dépense de 250 000,00 \$ et un emprunt de 250 000,00 \$ pour la construction de rues et d'égout dans le nouveau secteur résidentiel;**
- 10. Règlement 399-2016 modifiant le règlement 2000-266 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;**
- 11. Règlement 400-2016 modifiant le règlement 349-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;**
- 12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);**

13. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
14. Adoption du plan de sécurité civile;
15. Lac Lindsay : Mandat à l'entrepreneur;
16. Voirie : Abat-poussière;
17. Paiement des comptes :
 - 17.1 Comptes payés
 - 17.2 Comptes à payer
18. Bordereau de correspondance;
19. Rapports :
 - 19.1 Maire
 - 19.2 Conseillers
 - 19.3 Directrice générale
20. Varia;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2016**

Résolution 2016-05-78

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e à la séance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

5.1 **CPTAQ**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo. a déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage.

Résolution 2016-05-79

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande de la Municipalité auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

| | |
|--------------------|---|
| Demandeur : | la municipalité de Saint-Malo; |
| Emplacement : | partie du lot 5 404 206 et une partie du lot 5 404 247; |
| Superficie visée : | +/- 2925.0 m ² ; |

Description du projet : Le projet consiste à acheter des parties des lots 5 404 206 et 5 404 247, ainsi que deux parties de la rivière sans désignation cadastrale (rivière aux saumons), contigüe auxdits lots, afin d'ériger un barrage. Il n'y a aucune construction sur les emplacements visés par la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.2 CPTAQ

ATTENDU QUE monsieur Serge Roy a déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage.

Résolution 2016-05-80

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

Demandeurs : Serge Roy;
Emplacement : partie du lot deux A (Ptie 2A) du Rang 6, Canton d'Auckland à Saint-Malo;
Superficie visée : +/- 100,0 acres;
Description du projet : Agrandissement de l'érablière existante en ajoutant la section érablière contigüe à notre érablière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

7. **LIGNE D'INTERCONNEXION QUÉBEC – NEW HAMPSHIRE**

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE Ligne d'interconnexion Québec – New Hampshire municipalité de Saint-Malo

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec en vertu des articles 27 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture afin de permettre l'utilisation d'une superficie de 144 000 m² ainsi qu'accessoirement la coupe d'érables dans la municipalité de Saint-Malo pour la réalisation du projet d'Interconnexion Québec – New Hampshire;

ATTENDU les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

| CRITERES | IMPACT |
|---|---|
| <i>Le potentiel agricole du lot visé</i> | L'impact de la ligne sur l'agriculture est jugé d'importance mineure compte tenu de l'application de l'application de l'entente Hydro-Québec – UPA ainsi que des mesures d'atténuation courantes et particulières proposées par Hydro-Québec. |
| <i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i> | <i>La construction de la ligne ne devrait pas avoir d'impact sur le potentiel agricole des lots avoisinants.</i> |
| <i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i> | <i>La ligne n'empêche pas l'utilisation des sols à des fins agricoles à l'exception du site des pylônes.</i> |
| <i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i> | <i>Aucune conséquence.</i> |
| <i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i> | <i>Aucune conséquence.</i> |
| <i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i> | <p><i>Aucun autre emplacement disponible sur le territoire de la municipalité hors du territoire agricole ne permet l'implantation de la ligne de transport internationale.</i></p> <p><i>Emplacement optimisé élaboré en collaboration avec le milieu d'accueil.</i></p> <p><i>Le tracé limite au maximum les impacts sur le milieu agricole :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Le tracé dans la municipalité est juxtaposé à une ligne existante ;</i> <i>- L'utilisation d'accès existants a été privilégiée ;</i> <i>- Les mesures d'atténuations particulières et courantes seront appliquées.</i> |
| <i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i> | <i>Non applicable</i> |
| <i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région</i> | <i>Aucun impact</i> |
| <i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i> | <i>Non applicable</i> |
| <i>L'effet sur le développement économique de la région</i> | <i>Positif</i> |
| <i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i> | <i>Non applicable</i> |

ATTENDU QUE la demande rencontre les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QU' aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a par conséquent pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité applicable à Hydro-Québec;

ATTENDU le caractère international de la ligne de transport;

ATTENDU QUE l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

Résolution 2016-05-81

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter cette demande d'autorisation pour l'utilisation des superficies visées par la demande à des fins autres que l'agriculture ainsi que la coupe d'érables situés en érablière protégée dans la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

8. RÈGLEMENT 397-2016 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce point est remis à une séance ultérieure.

9. RÈGLEMENT 398-2016 D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 250 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 250 000,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE RUES ET D'ÉGOUT DANS LE NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Résolution 2016-05-82

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2016;

ATTENDU QU' une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 398-2016, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

D'approuver et adopter le règlement numéro 398-2016 «Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 250 000,00 \$ et un emprunt de 250 000,00 \$ pour la construction de rues et d'égout dans le nouveau secteur résidentiel» tel que présenté.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 398-2016, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

JACQUES MADORE,
MAIRE

ÉDITH ROULEAU,
DIRECTRICE GENERALE ET
SECRETARE-TRESORIERE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **RÈGLEMENT 399-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-266 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Résolution 2016-05-83

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire de modifier le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'assurer le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo;

ATTEND QU' avis de motion a été régulièrement donné le 11 avril 2016 par le conseiller Benoit Roy;

ATTENDU QUE l'application des règlements municipaux par la Sûreté du Québec est facilitée par une uniformisation desdits règlements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 399-2016, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Le présent règlement modifie le règlement numéro 266-2000 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics adopté le 12 avril 2000 par la municipalité de Saint-Malo.

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 17 du présent règlement est abrogé et remplacé par le suivant :

«Article 17 du règlement Injures à un policier
Il est défendu à toute personne d'injurier ou de blasphémer contre ou encore de cracher sur un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions.»

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

JACQUES MADORE,
MAIRE

ÉDITH ROULEAU,
DIRECTRICE GENERALE ET
SECRETARE-TRESORIERE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **RÈGLEMENT 400-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 349-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Résolution 2016-05-84

ATTENDU QUE l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

Le conseil de la municipalité de Saint-Malo adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 349-2009 est remplacé par le suivant :

Article 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

JACQUES MADORE,
Maire

Édith Rouleau,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 400 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée

Résolution 2016-05-85

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* pour les travaux routiers prévus en 2016;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 53 030,00 \$ taxes non incluses;

Résolution 2016-05-86

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 53 030,00 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

• **Gravelage et rechargement :**

| | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - chemin Robinson | 50 voyages (0 – 3) |
| - chemin Madore | 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du 1 ^e Rang | 47 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du Rang C | 10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du Gore | 10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin Breton | 3 voyages (0 – $\frac{3}{4}$) |
| - chemin de la Pointe | 10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du 5 ^e Rang | 40 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du Lac | 44 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin De Malvina | 26 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |

Sous-Total

33 530,00 \$

• **Remplacement des ponceaux suivants :**

- deux (2) au chemin du Lac
2 de 24 pouces de diamètre par 36 pieds de long
- un (1) au chemin du 1^{er} Rang
1 de 24 pouces de diamètre par 50 pieds de long

- un (1) au chemin Madore
1 de 24 pouces de diamètre par 36 pieds de long
- un (1) au chemin de La Pointe
1 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long
- un (1) au chemin du Rang C
1 de 18 pouces de diamètre par 20 pieds de long
- un (1) au chemin Breton
1 de 24 pouces de diamètre par 20 pieds de long

Sous-Total **17 500,00 \$**

• **Creusage et reprofilage de fossé :**

- * Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel **2 000,00 \$**

GRAND TOTAL **53 030,00 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MIS À JOUR

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

ATTENDU QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Malo désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile de Saint-Malo a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU QU' il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2016;

ATTENDU QUE les pages corrigées ont été substituées dans les exemplaires du plan de sécurité civile;

EN CONSEQUENCE

Résolution 2016-05-87

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'adopter le plan municipal de sécurité civile mis à jour de Saint-Malo.

DE transmettre copie de la résolution à madame Jolianne Lequin, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. LAC LINDSAY : MANDAT À L'ARPEUTEUR

ATTENDU QUE les démarches avec le Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet d'aménagement du seuil empierré au lac Lindsay sont terminées;

ATTENDU QUE la zone doit être arpentée par la municipalité de Saint-Malo pour l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du barrage ainsi que la servitude du chemin de passage. La dimension de la zone est de 65 m par 45 m;

Résolution 2016-05-88

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE Jacques Blanchard, arpenteur est mandaté afin de préparer un plan de la zone pour l'acquisition du terrain du barrage et de la servitude par la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. VOIRIE : ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à *Calclo* et *Sel Warwick* pour l'abat-poussière en ballot de chlorure de calcium en flocons;

ATTENDU QUE *Calclo* demande 568,00 \$ taxes non incluses le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 83 - 85 % incluant la livraison, et *Sel Warwick* est de 484,00 \$ taxes non incluses le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 80 à 87 % incluant la livraison, les palettes, les ballots, équipement pour le déchargement et la surcharge de carburant;

Résolution 2016-05-89

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'acheter l'abat-poussière de *Sel Warwick* à 484,00 \$ taxes non incluses le ballot de 1000 kg pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 80 à 87 % On estime que la quantité requise est de 25 ballots d'une tonne chacun, pour un total d'environ 12 100, 00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PAIEMENT DES COMPTES

17.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 112 578,33 \$ payés depuis le 12 avril 2016;

Résolution 2016-05-90

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 112 578,33 \$ payés depuis le 12 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Comptes à payer

17.2.1 Création d'un règlement d'emprunt pour le nouveau secteur résidentiel

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie a reçu le mandat du Conseil municipal de préparer et de présenter le dossier du nouveau secteur résidentiel à une réunion de consultation publique à la municipalité de Saint-Malo aux coûts de 45 \$ l'heure, à la résolution 2016-04-73;

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie a présenté une facture avec comptabilisation du temps passé à la rédaction, à la recherche et à la présentation du dossier;

Résolution 2016-05-91

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer monsieur Serge Allie 16 h à 45 \$ l'heure pour le temps de rencontres, les analyses, la présentation du dossier à la réunion du 2 mai 2016 pour un total de 720,00 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.2 Sécurité civile

ATTENDU QUE monsieur Raymond Gagné a préparé la mise à jour du plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Malo pour 2016;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Gagné a fourni le matériel ainsi que les fournitures en notant que le suivi au programme d'information et de sensibilisation du public pour 2016-2018 ainsi que le fascicule opérationnel pour le SSI de Beecher Falls et de Saint-Isidore-de-Clifton sont inclus;

Résolution 2016-05-92

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer à monsieur Raymond Gagné la facture numéro 619-04-28 du 28 avril 2016 au montant de 1 872,00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.3 Politique familiale

COMPTE TENU QUE la politique d'accès à la propriété de la politique familiale a été adoptée par la municipalité de Saint-Malo pour un crédit de taxes foncières concernant les trois premières années après l'achat d'une maison;

COMPTE TENU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières d'une maison existante par madame Ayesha Mottley et monsieur Louis-Claude Gauthier au 410, route 253 à Saint-Malo;

COMPTE TENU QUE les critères exigés par la politique d'accès à la propriété de la politique familiale sont rencontrés;

COMPTE TENU QUE la maison a été achetée le 18 juillet 2014;

COMPTE TENU QU' après l'achat de la maison, le couple a eu un garçon le 1^{er} février 2016;

Résolution 2016-05-93

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QU'un congé de taxes foncières de 250 \$ pour l'année 2016 et de 500,00 \$ par année 2017 sera accordé dans le cadre de la politique d'accès à la propriété des maisons existantes de la politique familiale à madame Ayesha Mottley et monsieur Louis-Claude Gauthier au 410, route 253 à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

18.1 Gala Méritas 2016

ATTENDU QUE l'École secondaire La Frontalière organise le *Gala Méritas* afin de souligner les efforts ainsi que la persévérance des élèves et pour les encourager à poursuivre dans cette voie;

ATTENDU QUE l'École secondaire La Frontalière demande une contribution financière afin d'atteindre ses objectifs;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée sera remise aux élèves par des bourses en argent;

Résolution 2016-05-94

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE faire une contribution financière de 50 \$ au *Gala Méritas 2016* afin de souligner le mérite et l'effort des élèves de l'école secondaire *La Frontalière* dont certains appartiennent à la municipalité de Saint-Malo.

QUE le conseiller Benoit Roy représentera le Conseil municipal au Gala Méritas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 FestivallezY Jean-D'Avignon

ATTENDU QUE le FestivallezY Jean-D'Avignon (FJDA) se tiendra du 29 au 31 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Festival demande une organisation logistique importante compte tenu du nombre de participants;

CONSIDÉRANT QUE les communications en forêt sont difficiles et n'arrivent pas à répondre aux besoins en cas d'urgence;

ATTENDU QUE Communications Plus a été le fournisseur de services lors de l'installation de l'antenne sur le Mont Hereford;

ATTENDU QUE Communications Plus pourrait donner une autre fréquence afin de couvrir l'événement pour une période de deux semaines;

ATTENDU QUE les quatre municipalités, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette doivent donner leur approbation aux organisateurs du Challenge afin d'utiliser l'antenne sur une autre fréquence;

Résolution 2016-05-95

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal approuve l'utilisation de l'antenne sur une autre fréquence pendant deux semaines au Mont Hereford pour les communications d'urgence en forêt lors de l'événement FestivallezY Jean-D'Avignon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore remercie le conseiller René Morier pour son implication au Conseil municipal.

Monsieur le maire Jacques Madore annonce que :

- La subvention Canadian Tire est changée pour BMR;
- Le concours *l'Expérience photographique du patrimoine*, édition 2016 a dévoilé ses lauréats. Antoine Gendron de Saint-Malo a été sélectionné sur les huit lauréats sur 1120 participants.

19.2 Conseillers

Le maire suppléant Benoit Roy présente un compte rendu du Conseil des maires;

La conseillère Christine Riendeau parle de la Fête des citoyens

19.3 Directrice générale

19.3.1 Démission d'un conseiller

Le conseil municipal prend connaissance de la démission du conseiller René Morier au siège n°3 en date du 9 mai 2016.

ATTENDU QUE le conseil municipal prend connaissance de la démission du conseiller René Morier au siège n°3 en date du 9 mai 2016;

ATTENDU QU' il reste plus d'un an avant les élections générales;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), une élection partielle pour le remplacer est obligatoire;

Résolution 2016-05-96

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QU'IL EST RÉSOLU DE

- **DE** prendre acte de la démission de monsieur René Morier, conseiller au siège no 3.
- **DE** décréter une élection partielle pour combler la vacance rapidement.
- **DE** confier le mandat à la direction générale d'enclencher le processus d'élections conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.2 Chalet du lac Lindsay

ATTENDU QUE les tables de pique-niques doivent être protégées des intempéries;

ATTENDU QUE les tables de pique-niques devront être teintes pour les conserver en bon état;

Résolution 2016-05-97

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo engagera une personne à 12 \$ afin de teindre les tables de pique-niques au chalet du lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.3 Point d'eau

ATTENDU QU' un point d'eau a été aménagé dans le nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut aménager le terrain autour du point d'eau pour qu'il soit attirant et agréable;

ATTENDU QUE deux accès, une entrée et une sortie, sont nécessaires pour une bonne circulation des véhicules;

Résolution 2016-05-98

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo fera construire une entrée / sortie afin d'avoir accès au point d'eau facilement à la station de repos du point d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.4 Mandat

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie a reçu le mandat du Conseil municipal afin qu'il prépare et présente le dossier du secteur résidentiel à une réunion de consultation publique à la municipalité de Saint-Malo aux coûts de 45 \$ l'heure, à la résolution 2016-04-73;

ATTENDU QUE des changements au plan initial sont nécessaires, à la suite du dépôt du plan topographique de l'arpenteur;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Serge Allie sera prolongé pour apporter des corrections au dossier qu'il a présenté;

Résolution 2016-05-99

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo prolonge le mandat de monsieur Serge Allie aux coûts de 45 \$ l'heure pour modifier son plan initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 20 h 52.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière